

Certificat de conformité aux plans approuvés

Aménagement des locaux

Certificat de conformité délivré en application des articles 11 ou 16.1 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2)

Identification du projet

Numéro de la division (XXXX-XXXX)	Numéro de l'installation (XXXX-XXXX)
Nom du service de garde	
Adresse de l'installation	
Date de la visite (AAAA-MM-JJ)	Date de fin de l'aménagement des locaux (AAAA-MM-JJ) (applicable pour les titulaires de permis)
Identification des plans approuvés Veillez vous référer à la lettre d'approbation des plans du Ministère de la Famille qui vous a été transmise afin d'inscrire la liste des plans approuvés ainsi que leur date d'émission ci-dessous.	

Attestation du professionnel

À la suite de la visite effectuée à la date indiquée ci-dessus, le soussigné atteste de la conformité générale de l'aménagement des locaux aux plans approuvés par le ministre conformément à l'article 19 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1).

Ci-dessous la liste des écarts constatés entre l'aménagement des locaux et les plans approuvés par le ministre (s'il n'y en a pas, inscrire **NÉANT**).

page 2 de 2